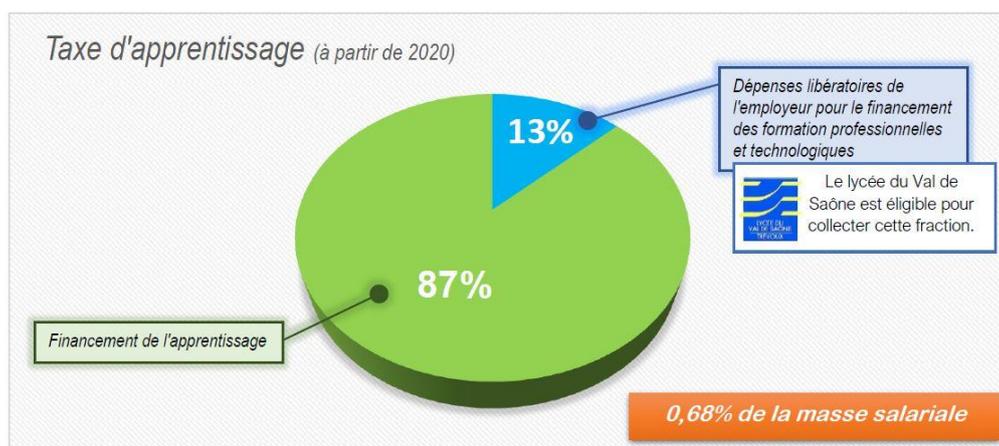


## 1. La répartition



## 2. Le versement de la part libératoire

Vous souhaitez verser tout ou partie de votre part libératoire au lycée du Val de Saône : le versement se fait directement à l'établissement.

- ❖ Par chèque à l'ordre de l'**agent comptable du LVDS**, accompagné du coupon de versement et adressé à :

LYCEE DU VAL DE SAONE  
Taxe d'apprentissage  
220 chemin d'Arras  
BP 617  
01607 TREVOUX CEDEX

- ❖ Par virement bancaire (RIB ci-dessous) :

Précisez bien dans l'intitulé du virement "TA\_nom\_entreprise\_Ville".

Parallèlement, prenez soin d'envoyer le coupon versement proposé en PJ par courrier ou par mail à [ce.0011276g@ac-lyon.fr](mailto:ce.0011276g@ac-lyon.fr).

Identifiant national de compte bancaire - RIB			
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10071	01000	00001006063	59

IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)			
FR76	1007	1010	0000	0010	0606	359	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE : LYCEE POLYVALENT DU VAL DE SAONE

## 3. Justificatif de versement

Le lycée vous délivrera un reçu vous permettant de justifier le versement.

## 4. Pour plus d'informations

Rendez-vous sur notre site avec une page dédiée à la TA 2022.

<https://val-de-saone.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>

